

CAI EA 5  
C18F  
31 Mai/78  
DOCS 3

# hebdo

# Canada



Volume 6, No 22  
(Hebdomadaire)

le 31 mai 1978

**Financement global fédéral des services sociaux provinciaux** ..... 1

**Le Canada adhère à la Convention de l'UNESCO interdisant l'importation illicites de biens culturels** ..... 2

**Nomination d'un nouveau commandant adjoint du NORAD** ..... 3

**Réunion du Comité économique mixte Canada-Brésil** ..... 3

**Travail Canada subventionne des recherches universitaires** ..... 3

**Le ministre japonais des Affaires économiques extérieures au Canada** .... 4

**Le monarque démystifié par un zoologiste canadien** ..... 4

**Programme laitier 1978-1979** ..... 5

**De jeunes Canadiens visitent leur capitale** ..... 5

**Subvention du secrétariat d'État à Richelieu international** ..... 6

**Timbres consacrés aux XIe Jeux du Commonwealth** ..... 6

**Québec: les étrangers devront payer leurs frais de scolarité** ..... 6

**Don à la ville de Montréal** ..... 6

**L'artisanat au Canada** ..... 6

**La chronique des arts** ..... 7

**Une bourse de l'OTAN à une Canadienne** ..... 8

**Nouvelles brèves** ..... 8

## Financement global fédéral des services sociaux provinciaux

Un meilleur financement et une plus grande latitude pour les provinces, tels sont les fondements de la mesure législative sur le financement des services sociaux, déposée le 12 mai à la Chambre des communes par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Monique Bégin.

Selon ce projet de loi, les contributions versées par le gouvernement fédéral pour certains services sociaux, tels que les garderies, le transport des handicapés et les services d'aide à domicile ou tout autre service augmenteront et passeront de \$20 à \$70 par Canadien au cours des dix prochaines années. Ainsi, la somme totale de \$577 millions versées aux provinces et aux territoires du Canada en 1978-1979 (première année d'application de cette formule de financement) atteindra \$1,9 milliard en 1987-1988.

En vertu du projet de Loi sur le financement des services sociaux, les provinces recevront une somme globale pour le coût des services sociaux plutôt que le remboursement des dépenses réelles dont le gouvernement fédéral défrayait, auparavant, 50 p.c. des coûts selon le Régime d'assistance publique du Canada. Une méthode révisée de partage conditionnel de frais avait été mise de l'avant par le projet de Loi sur les Services sociaux déposé à la Chambre des communes au mois de juin 1977.

Toutefois, au cours de la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être, tenue à Ottawa les 6 et 7 mars dernier, les provinces ayant exprimé le désir d'avoir plus de latitude, il a été convenu d'adopter la formule du financement global. Un mode de financement analogue est utilisé depuis avril 1977 dans les services de santé.

La participation du gouvernement fédéral au financement global sera calculée selon une formule basée sur les montants que les provinces auraient reçus en 1977-1978 pour le paiement des services sociaux en vertu du Régime d'assistance



Mlle Monique Bégin

publique du Canada, du programme de Réadaptation professionnelle des invalides et, dans quelques provinces, des accords sur les jeunes délinquants. On tiendra compte, également, d'un facteur d'indexation pour chaque année subséquente qui sera basé sur l'accroissement du produit national brut et de la population. Une somme de \$150 millions sera ajoutée l'an prochain, afin d'aider les provinces à fournir de nouveaux services. Au cours d'une période de dix ans, les écarts provinciaux, c'est-à-dire les montants supérieurs ou inférieurs à la contribution moyenne versée, seront progressivement supprimés.

### Ère nouvelle de coopération

Comme le soulignait le ministre: "Ce projet de Loi sur le financement des services sociaux marque le début d'une ère nouvelle de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces, coopération fondée sur la confiance. Malgré certaines inquiétudes dues à ce que les provinces pourraient en théorie utiliser ces fonds comme elles l'entendent, j'ai la conviction que les provinces continueront d'offrir les services sociaux nécessaires. Le

C'était cette semaine...  
Le 1er juin 1876 ouvrait le Collège royal militaire du Canada, à Kingston, Ontario. La première promotion comprenait 18 cadets. La devise du Collège est: *Vérité, Devoir, Vaillance.*